

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026**

Délibération n° :

DL08/2026

Objet :

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché 21.019 relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 26 janvier 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT Rémi (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. PRIVE (titulaire - CPS)
- M. RODARI (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. GILBON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. LEQUIN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) - M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) ; M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19/01/2026

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre BERTIAUX est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 25

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL08/2026

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché 21.019 relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2194-1, L2194-1,5°) et R 2194-7°,

Vu la délibération n°DL08/2022 en date du 07 février 2022, autorisant le Président à signer le marché 21.019 relatif à au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM, avec la société SERIVEL,

Vu le marché n°21.019 relatif à au tri des déchets ménagers et assimilés du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse notifié le 22 février 2022 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} mars 2022, à la société SERIVEL,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de tri des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant la possibilité de prolonger de cinq mois le marché conclu avec la société SERIVEL (soit jusqu'au 31 juillet 2026) étant entendu que cette durée a été calculée comme étant la durée strictement nécessaire pour assurer la continuité du service public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de l'avenant n°1 au marché 21.019 conclu avec la société SERIVEL,
- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché n°21.019 relatif au tri des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- **Précise** que cet avenant modifie les conditions financières,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2026 – secteur privé et secteur public – section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 FEV. 2026**
Affichée le :

REÇU EN PREFECTURE
le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260126-DL08_2026-D